

NATIONS UNIES

Assemblée générale

QUARANTE-HUITIEME SESSION

*Documents officiels*

SIXIEME COMMISSION  
38e séance  
tenue le  
lundi 29 novembre 1993  
à 15 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 38e SEANCE

Présidente : Mme FLORES (Uruguay)

SOMMAIRE

POINT 143 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL SUR LES TRAVAUX DE SA QUARANTE-CINQUIEME SESSION (suite)

POINT 141 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT PROGRESSIF DES PRINCIPES ET NORMES DU DROIT INTERNATIONAL RELATIFS AU NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL (suite)

POINT 148 DE L'ORDRE DU JOUR : DEMANDES D'AVIS CONSULTATIFS ADRESSES A LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE (suite)

POINT 161 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE LA PROCEDURE PREVUE A L'ARTICLE 11 DU STATUT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES NATIONS UNIES (suite)

POINT 139 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMME D'ASSISTANCE DES NATIONS UNIES AUX FINS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ETUDE, DE LA DIFFUSION ET D'UNE COMPREHENSION PLUS LARGE DU DROIT INTERNATIONAL (suite)

POINT 146 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU COMITE SPECIAL DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES ET DU RAFFERMISSEMENT DU ROLE DE L'ORGANISATION (suite)

POINT 142 DE L'ORDRE DU JOUR : DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DROIT INTERNATIONAL (suite)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE  
A/C.6/48/SR.38  
3 décembre 1993

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 15 h 35.

POINT 143 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DE LA COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL SUR LES TRAVAUX DE SA QUARANTE-CINQUIÈME SESSION (suite) (A/C.6/48/L.11)

Projet de résolution A/C.6/48/L.11

1. La PRESIDENTE annonce que le Maroc, la Norvège et la Suède se sont joints aux coauteurs du projet de résolution A/C.6/48/L.11.

2. Le projet de résolution A/C.6/48/L.11 est adopté sans être mis aux voix.

3. Mme VALDES (Cuba), expliquant la position de sa délégation, dit que sa décision de se joindre au consensus ne préjuge en rien la position qu'adoptera Cuba lorsque, une fois élaboré par la CDI, le projet de statut d'une cour criminelle internationale sera présenté à la Commission pour adoption.

4. La PRESIDENTE annonce que la Commission a achevé l'examen du point 143 de l'ordre du jour.

POINT 141 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT PROGRESSIF DES PRINCIPES ET NORMES DU DROIT INTERNATIONAL RELATIFS AU NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL (suite) (A/C.6/48/L.13)

Projet de résolution A/C.6/48/L.13

5. La PRESIDENTE propose à la Commission d'adopter le projet de résolution A/C.6/48/L.13 sans procéder à un vote.

6. Le projet de résolution A/C.6/48/L.13 est adopté sans être mis aux voix.

7. La PRESIDENTE annonce que la Commission a achevé l'examen du point 141 de l'ordre du jour.

POINT 148 DE L'ORDRE DU JOUR : DEMANDES D'AVIS CONSULTATIFS ADRESSES A LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE (suite) (A/C.6/48/L.15)

Projet de décision A/C.6/48/L.15

8. La PRESIDENTE propose à la Commission d'adopter le projet de décision A/C.6/48/L.15 sans procéder à un vote.

9. Le projet de décision A/C.6/48/L.15 est adopté sans être mis aux voix.

10. La PRESIDENTE annonce que la Commission a achevé l'examen du point 148 de l'ordre du jour.

POINT 161 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE LA PROCEDURE PREVUE A L'ARTICLE 11 DU STATUT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DES NATIONS UNIES (suite) (A/C.6/48/L.19)

Projet de décision A/C.6/48/L.19

11. M. HAYES (Irlande) dit que le projet de décision à l'examen étant le résultat de consultations approfondies, il espère qu'il pourra être adopté par consensus.

12. Mme DAUCHY (Secrétaire de la Commission) indique qu'au moment où il établira son rapport, conformément au paragraphe a) du projet de décision, le Secrétaire général prendra en compte les vues exprimées par les délégations à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale. Il tiendra compte également de l'opinion des représentants du personnel, qu'il consultera conformément à la règle 8.1 du Règlement du personnel.

13. La PRESIDENTE croit comprendre que la Commission souhaite se prononcer sur le projet à l'examen même si celui-ci n'a été distribué officiellement que quelques heures auparavant.

14. Il en est ainsi décidé.

15. Le projet de décision A/C.6/48/L.19 est adopté sans être mis aux voix.

16. La PRESIDENTE annonce que la Commission a achevé l'examen du point 161 de l'ordre du jour.

POINT 139 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMME D'ASSISTANCE DES NATIONS UNIES AUX FINS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'ETUDE, DE LA DIFFUSION ET D'UNE COMPREHENSION PLUS LARGE DU DROIT INTERNATIONAL (suite) (A/C.6/48/L.17)

Projet de résolution A/C.6/48/L.17

17. M. BROWN (Ghana) annonce que l'Uruguay s'est joint aux coauteurs du projet de résolution A/C.6/48/L.17. Celui-ci contient un nouveau paragraphe 4. Cet ajout n'étant guère susceptible de donner lieu à des controverses, il invite les membres de la Commission à adopter le projet de résolution par consensus.

18. Le projet de résolution A/C.6/48/L.17 est adopté sans être mis aux voix.

19. La PRESIDENTE annonce que la Commission a achevé l'examen du point 139 de l'ordre du jour.

POINT 146 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU COMITE SPECIAL DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES ET DU RAFFERMISSEMENT DU ROLE DE L'ORGANISATION (suite) (A/C.6/48/L.18)

Projet de résolution A/C.6/48/L.18

20. M. AROUL MAGA (Egypte) annonce que la Bulgarie, la Colombie, l'Ethiopie, l'Indonésie, l'Italie, les Philippines et la Slovaquie se sont jointes aux coauteurs du projet de résolution A/C.6/48/L.18. Faisant observer que celui-ci

(M. Aroul Maga, Egypte)

ne comporte qu'un élément nouveau, à savoir l'invitation faite au Comité spécial d'examiner la question de sa composition, il propose d'adopter le texte sans procéder à un vote.

21. Mme DAUCHY (Secrétaire de la Commission) indique que l'adoption du projet de résolution n'aura pas d'incidences sur le projet de budget-programme pour 1994-1995, les ressources nécessaires ayant déjà été inscrites au titre du sous-programme 3 du chapitre 7.

22. La PRESIDENTE croit comprendre que les membres de la Commission souhaitent se prononcer sur le projet à l'examen, même si celui-ci n'a été officiellement distribué que quelques heures auparavant.

23. Il en est ainsi décidé.

24. Le projet de résolution A/C.6/48/L.18 est adopté sans être mis aux voix.

25. La PRESIDENTE annonce que la Commission a achevé l'examen du point 146 de l'ordre du jour.

POINT 142 DE L'ORDRE DU JOUR : DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DROIT INTERNATIONAL (suite) (A/C.6/48/L.16 et L.20)

Projet de résolution A/C.6/48/L.16

26. M. MOHAMMED (Nigéria), présentant le projet de résolution A/C.6/48/L.16 annonce que le Chili, la Mongolie et les Philippines se sont joints aux coauteurs. Il demande à la Commission d'adopter ce projet par consensus.

27. La PRESIDENTE appelle l'attention sur l'état des incidences sur le budget-programme du projet de résolution à l'examen (A/C.6/48/L.20). Elle propose à la Commission de se prononcer sur celui-ci bien qu'il n'ait été officiellement distribué que quelques heures auparavant.

28. Il en est ainsi décidé.

29. Le projet de résolution A/C.6/48/L.16 est adopté sans être mis aux voix.

30. M. ODEVALL (Suède), prenant la parole au nom de son pays et du Canada, dit qu'il compte bien que le rapport du CICR figurera intégralement et sous une rubrique distincte dans le prochain rapport du Secrétaire général. Il souhaite également que le CICR formule, comme il l'a fait dans son rapport de 1993, des propositions quant aux questions à soumettre à la Sixième Commission.

31. M. ROSENSTOCK (Etats-Unis) dit que quelles que soient les interprétations unilatérales qu'en donnent certaines délégations, les procédures à suivre sont clairement énoncées dans le projet de résolution et qu'il faut s'y tenir.

32. La PRESIDENTE annonce que la Commission a achevé l'examen du point 142 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 16 heures.